République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2023

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance :
Coralie SORDO

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,

Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS
Représentés :
Excusés : Sébastien OZON
Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du CM du 15 Novembre 2023
2. Travaux "Pradiole" : Éclairage
3. Zone d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : Report du recensement par la CCPL et par la DDT, prolongement concertation, report prise de décision
4. Programmation Travaux 2024
5. Plan Communal de Sauvegarde : point sur les avancées
6. Point sur l'appel à projets WWF Nature Impact
7. Participation à l'anniversaire des 10 ans de la "Réserve Internationnale de Ciel Étoilé du Pic du Midi"
8. Loi ZAN : Proposition motion

10. CCPL

1. Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 07/12/2023
   - Avancée Projet Centre Aquatique
2. Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SMECTOM du 01/12/20233

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2023-09 (15 novembre 2023)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux Pradiole : Eclairage

Les bordures d'ilot ne nous semblent pas assez visibles, nous avons reçu un devis de la part de Mozerr Signal mais souhaitons demander des informations complémentaires avant de le valider.

3/ Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : Report du recensement par la CCPL et par la DDT, prolongement concertation, report prise de décision

Suite au report par la CCPL du recensement des ZAEnR, nous prévoyons de recenser ces zones directement auprès de la DDT afin de ne pas retarder d'éventuels projets sur notre commune. En complément de l'ouverture du registre de concertation de la population en Mairie, nous organisons deux permanences d'information et de consultation des habitants de la commune le jeudi 4 janvier de 15h à 18h30 et le samedi 13 janvier de 13h30 à 17h.
Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal quant à la suite à donner au recensement des ZAEnR suite à la concertation de la population. En parallèle la commune de Capvern nous a sollicités pour participer à leur réunion de concertation étant donné que notre projet agri-photovoltaïque se situe sur le territoire Capvern.

4/ Programmation travaux 2024

Nous avons des travaux prévus ou à prévoir en 2024 ou dans les années à venir à savoir :

La Marotte :
. Travaux sur volets défectueux (finalisation devis en cours)
. Amélioration de l'éclairage de la salle commune (prévu très prochainement)
Mairie :
. Amélioration de l'isolation thermique de l'appartement de la Mairie
. Tranchée pour amener la fibre depuis la rue
. Réfection du sol de la salle du Conseil
Presbytère :
. Travaux de réhabilitation : Nous avons demandé au CAUE65 de nous proposer des projets de réhabilitation de ce bâtiment.
Cimetière (bas) :
Réfection des allées de manière à permettre un nettoyage plus aisé sans goudronnage (plusieurs solutions sont à l'étude).
Voirie :
. Sécurisation de la traversée du village au moyen d'aménagements au niveau de la Mairie et de la Salle des fêtes (réflexion en cours avec le CAUE65 et la Direction Départementale des Routes)

5/ Plan Communal de Sauvegarde : point sur les avancées

Une première réunion de travail a eu lieu, nous nous réunirons le mardi 27 décembre à 14h pour continuer la rédaction du PCS, les fiches de renseignements ne nous reviennent plus (rappel dans le prochain bulletin communal).

7/ Participation à l'anniversaire des 10 ans de la « Reserve de Ciel Etoilé du Pic du Midi de Bigorre »

Dans le cadre de l'anniversaire de la RCE du Pic du Midi, une extinction de l'éclairage public est prévu le 21 décembre 2023 de 21h à 21h15 afin d'en filmer ses effets. Deux tests d'extinction seront réalisés les 11 et 12 décembre de 23h à 23h45 maximum.

8/ Loi ZAN : proposition de motion

La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) nous parait aller dans le bon sens quant à la préservation des sols et la protection de l'environnement. Cependant dans les petites communes comme les nôtres, elle diminuera de manière conséquente la surface constructible alors que celle-ci est déjà très faible. Plusieurs propositions sont à l'étude au niveau départemental pour palier au problème comme par exemple l'exclusion des petites communes de ce dispositif. Nous réfléchissons à la possibilité d'une motion afin de montrer nos réticences par rapport aux effets de cette loi sur les petites communes dont le sol est déjà très peu artificialisé.

9/ Divers

. La cérémonie annuelle des vœux est prévue le 20 janvier 2024, elle débutera à 19h et un buffet sera proposé.

10/ CCPL

. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 07/12/2023.
Avancée projet Centre Aquatique
. Compte-rendu de la réunion du SMECTOM du 01/12/2023.

Heure de fin : 23h30

Le prochain conseil municipal aura lieu 17 janvier 2024 à 20h30

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance

Joëlle ABADIE
Président de séance

MAIRIE DE TILHOUSE
R.F.
65 (Htes-Pyrénées)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 022 2023 - Demande de Subvention DETR 2024
OBJET : **Demande de DETR 2024**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de modernisation et mise en accessibilité du cimetière.

Une étude-analyse de la circulation automobile et piétonne des quatre allées du cimetière a été menée en suivant les recommandations de l'ADAC et du CAUE.

Il s'avère que, compte tenu de la nouvelle règlementation d'utilisation de produits phytosanitaires, il n'est plus possible d'entretenir correctement les quatre allées actuellement gravillonnées, indispensables pour accéder aux sépultures.
Le terrain étant en forte pente il n'est pas envisageable de laisser ses quatre allées « s'engazonner ».
La commune se voit donc contrainte d'effectuer des travaux sécurisant la circulation des véhicules devant accéder aux sépultures ainsi que des personnes à mobilité réduite.
Cet investissement représente une somme très élevée puisque le choix se porte sur un enrobé drainant qui amoindrira l'imperméabilisation du sol.

.
Madame le Maire expose du devis établi pour un montant total de l'opération de :
56 660.00 € HT.

Madame le Maire expose que cette opération est d'intérêt communal, qu'elle concerne tout particulièrement la sécurité de circulation tant des véhicules que des piétons et qu'elle sera inscrite au budget de l'année 2024.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal **décide** :

- D'approuver la réalisation de cette opération par la commune ;
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées une subvention de 28 330.00 euros soit 50 % du montant de l'opération au titre de la **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux **P**rogrammation 2024.
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme